

ALICE BEIGNEUX

Département de L'Indre

Document généré le mercredi 17 juin 2026 à 08:38

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	17/06/26	17/06/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale					

Service : CP**Classification CPV :**Principale : **45221119** - Travaux de rénovation de ponts

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016



Objet du marché	RD36 i PR 00+850 - RD36 i PR 00+855 - Reconstruction de deux buses métalliques par un cadre béton - Commune de Chaillac
Référence acheteur	2026-PAM0030
Nature du marché	Travaux
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	45221119 - Travaux de rénovation de ponts
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 25 % : La valeur technique 75 % : Le critère prix
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160 greffe.ta-limoges@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les

actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **257980 €**

Date d'attribution : 16/06/26

Nombre d'offres reçues : 4

Marché n° : 2026PAM0030 - **SOCIETE D'ENTREPRISES GENERALES & D'EXPLOITATIONS DU CENTRE** 70 AV ARISTIDE BRIAND 36400 MONTGIVRAY

Montant HT : **257 980,00 €**

Le titulaire est une PME : NON

Renseignements complémentaires

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

SIRET : 17870005000010

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 17/06/26 à la publication

Marches-Publics.info V9.7